

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 23 juin 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-06-23-31 | Budget annexe de la Résidence Autonomie
A.Croizat - Décision modificative n°2
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Chantal Lefebvre, Madame Chantal Joly, Madame Claudine Morel, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Alain Goussault, Madame Sylvie Brehm, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Léa Pawelski, Madame Khadija Berraho.

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M22
- La délibération du conseil d'administration du 3 février 2026 adoptant le budget primitif de l'exercice 2026

Considérant :

- Que cette 2^{ème} décision modificative intègre :
Des ajustements de dotations d'amortissement suite au versement d'une subvention d'investissement

Le Conseil d'administration décide :**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	
Nature	Montant
6132 - Locations immobilières	+ 1 712.00
<i>Total :</i>	+ 1 712.00

Recettes	
Nature	Montant
777 - Quôte part de subvention d'investissement	+ 1 712.00
<i>Total :</i>	+ 1 712.00

INVESTISSEMENT :

Dépenses	
Nature	Montant
1392 - Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat	+ 1 712.00
2184 - Mobilier	- 1 712.00
<i>Total :</i>	0.00

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 24/07/2026

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20260623-2026-06-23-31-3-DE

Publié ou notifié : 28 août 2026